

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE SAINTE LUCE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 29 JUIN 2015.**

L'an deux mille quinze et le vingt neuf juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans Salle de délibérations sous la présidence de M. Nicaise MONROSE, Maire, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès verbal de la séance du
2. Approbation du procès verbal de la séance du
3. Approbation convention de partenariat
4. Approbation convention CAESM / commune - mutualisation de l'instruction des Autorisation d'urbanisme
5. Régie de recettes communales - modification des tarifs
6. Adoption du statut modifié du syndicat mixte du PNRM
7. Fête du livre pour la jeunesse
8. Approbation avenant lot VRD - Réhabilitation et extension de la Maison des Arts - Morne Pavillon
9. Approbation marché négocié - Nettoyement des voies et plages publiques entretien et fauchage des bords des voies communales - lot 2- entretien et fauchage des bords des voies communales
10. Approbation avenant n° 3 - marche mission maîtrise d'œuvre - construction Médiathèque
11. Création d'emploi
12. Décisions modificatives 2 et 3
13. Questions diverses

PRESENTS

M. Nicaise MONROSE (Maire), M. Maurice CHOUX (2e adjoint), Mme Raymonde PANCALDI ÉP. JEAN FRANCOIS (3e adjoint), M. Raymond RODRIDE (4e adjoint), Mme Jocelyne AGLAE (5e adjoint), M. Joseph SALOMON (6e adjoint), M. Willy LOUIS-SIDNEY (8e adjoint), Mme Berthe IRRILO ÉP. VIELET (9e adjoint), M. Joël HENRY (Conseiller Municipal), Mme Jocelyne EDOUARD ép. JEAN-GILLES (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc CLAIRE (Conseiller Municipal), M. Patrice LARGEN (Conseiller Municipal), M. Franck EGIDIUS (Conseiller Municipal), Mme Sylvie HERRERA ARROYO (Conseillère Municipale), M. Alain BEAUNOL (Conseiller Municipal), Mme Sandrine RIVIERE (Conseillère Municipale), Mme Léa BELLAY ép. RAVION (Conseillère Municipale), M. Hugho LARCHER (Conseiller Municipal), Mme Sabrina NOTOLAN (Conseillère Municipale), Mme Géraldine BELLAY (Conseillère Municipale), Mme Cécile THEODOSE (Conseillère Municipale), M. Patrice JOSEPH-REINETTE (Conseiller Municipal), M. François SCARON (Conseiller Municipal), M. Michel-Ange AMBROISE (Conseiller Municipal), Mme Marilyn MONROSE Ep. BELHUMEUR (Conseillère Municipale), Mme Fabienne DESMARES (Conseillère Municipale), Mme Marie-Noëlle TAREAU (Conseiller Municipal).

PROCURATIONS

Mme Valérie CLAIRICIA (7e adjoint) donne pouvoir à Mme Cécile THEODOSE (Conseillère Municipale), M. Joël LAMBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Luc CLAIRE (Conseiller Municipal), M. Jean-Philippe NILOR (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. François SCARON (Conseiller Municipal), M. Rony

SAINT-CYR (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Michel-Ange AMBROISE (Conseiller Municipal)

ABSENTE EXCUSEE

Mme Gladys JACQUENS (1ère adjointe).

ABSENTE :

Mme Jacqueline CEMERY (Conseillère Municipale)

Après l'appel nominal des conseillers, les procurations enregistrées, Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Mme Berthe IRRILO ÉP. VIELET. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2015

Après discussions et sous réserves des modifications annoncées le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2015

Après discussions et sous réserves des modifications annoncées le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés

APPROBATION CONVENTION DE PARTENARIAT

Point présenté par Mr CHOUX

Lors de notre dernière séance, l'association Office du tourisme de Sainte Luce est venue présenter son bilan et ses projets d'activités pour l'année 2015.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir approuver la convention de partenariat avec cette association, dont le projet est joint en annexe.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à 23 voix pour et 7 Abstentions

APPROBATION CONVENTION CAESM / COMMUNE - MUTUALISATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATION D'URBANISME

Point présenté par Léa BELLAY-RAVION

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la commune de Sainte Luce, conformément à la convention d'assistance technique passée avec la DEAL, relativement à l'instruction des autorisations d'urbanisme, a récupéré cette compétence.

Aussi, L'article 134 de la loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi ALUR met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de communes de 10 000 habitants ou plus.

C'est dans ce cadre que nous avons été abordés par la CAESM, en vue d'une mutualisation de l'instruction de ces autorisations.

Pour l'heure, quatre communes ont souhaité bénéficier de ce service : Trois-Ilets, Anses d'Arlet, Diamant et Sainte Luce.

En vertu des articles L 5211-4-2 et L5211-4-3 du code général des collectivités territoriales, un service commun est créé auprès de la CAESM, entre ces communes pour assurer les différentes missions liées à cette instruction.

Par ailleurs, en vertu de ces mêmes textes, seuls peuvent être transférés au service commun, les agents des communes concernées qui travaillent à 100% sur ces missions. Ainsi, il ressort qu'un agent de Sainte Luce remplit ces conditions et est transféré de plein droit, avec l'ensemble des avantages acquis en termes de rémunération et de régime indemnitaire.

A cet égard, le transfert de cet agent a été soumis et validé par le Comité technique en sa séance du 15 juin dernier.

Enfin, cette mutualisation s'accompagne, conformément à la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités Territoriales, de la signature d'une convention de mutualisation avec la CAESM, laquelle porte sur :

- la liste des actes instruits par le service mutualisé
- la répartition des missions entre le service communal de l'urbanisme et le service commun de la CAESM
- les modalités de transfert des pièces et dossiers
- les modalités des recours et contentieux
- les dispositions financières

Eu égard aux éléments exposés ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention, dont le projet est joint en annexe.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents et représentés

REGIE DE RECETTES COMMUNALES - MODIFICATION DES TARIFS

Point présenté par Joël HENRY

La commune perçoit des droits de place, des loyers et des redevances d'occupation de son domaine public et privé, occupés par des commerçants, artisans et particuliers.

Considérant la nécessité de revaloriser certains de ces tarifs, et d'accroître leur lisibilité, il convient que ces nouveaux tarifs soient approuvés par le conseil municipal

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la grille tarifaire suivante :

Libellé	Tarifs 2011	Tarifs 2015
Tickets pour occupation du marché communal	3€/jour	3€/jour
Droit occasionnel de place pour installations d'échoppes à l'occasion de fêtes et manifestations diverses :	76€	100€
- week-end (Samedi et Dimanche)	46€	70€
- journée		
Droit de place pour installations foraines :		
- surface inférieure à 20m ²	31€	50€/jour
- surface supérieure ou égale à 20m ²	45€	100€/jour
Droit d'occupation de plages et espaces publics pour les débits de boissons et/ou restaurants [locaux appartenant à la commune] y compris box du marché	10€/m ² /mois	10€/m ² /mois
Droit d'occupation des espaces publics annexés aux bars et restaurants	8€/m ² /mois	8€/m ² /mois
Droit d'occupation des plages et espaces publics (espace nu ou local n'appartenant pas à la commune)	7€/m ² /mois	7€/m ² /mois
Droit d'occupation des ateliers relais de la ZAC Deville	6€/m ² /mois	6€/m ² /mois
Abris pêcheurs du bourg et Trois Rivières	10€/mois	10€/mois
Location de salles pour manifestations familiales (mariage, baptême...)	100€/jour	100€/jour
Location de salles pour manifestations à but lucratif	500€/jour (+500€ de dépôt de garantie)	500€/jour (+500€ de dépôt de garantie)
Location du Hall des sports (activités sportives)	-	150€/jour
Location du terrain de volley (plage Corps de Garde)	-	100€/jour

Droit occasionnel de place à l'occasion du Tour de yoles de la Martinique : <ul style="list-style-type: none"> -Snack ambulant extérieur à la commune -Snack ambulants résidant dans la commune -Echoppe extérieure à la commune -Echoppe des résidents de la commune - Caution pour prêt de chaise/chaise - Indemnité d'hébergement d'urgence 	183€ 100€ 300€ 183€ 5€ Prix coûtant	183€ 100€ 300€ 183€ 5€ Prix coûtant
Livres « La commune de Sainte Luce à travers ses élus: 1848 à 1998, 150 ans d'histoire » <ul style="list-style-type: none"> - Modèle de base : Frais de reproduction de documents administratifs (y compris bibliothèque): <ul style="list-style-type: none"> - A4 - A3 - A4 couleur - A3 couleur - Cédérom - Clé USB 	15€ 0,20€/copie 0,40€/copie 0,40€/copie 0,80€/copie - -	15€ 0,18€/copie 0,40€/copie 0,40€/copie 0,80€/copie 2,75€/copie 7€
Opération « Pass' pour le sport » <ul style="list-style-type: none"> - Résident - Non résident 	20€ 30€	20€ 30€
<ul style="list-style-type: none"> - Droit d'ouverture des caveaux au cimetière -Prix de la concession dans le cimetière -Location d'enfeu pour une durée de 6 ans 	31€ 2300€ 600€	31€ 2300€ 600€

Ce point de l'ordre du jour est adopté à 24 voix pour et 7 contre

ADOPTION DU STATUT MODIFIE DU SYNDICAT MIXTE DU PNRM

Point présenté par Willy LOUIS-SIDNEY

Lors de sa séance du 22 avril 2015, le comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM), dont la commune est membre, a adopté la modification de ses statuts, afin de tenir compte de la création prochaine de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM).

En effet, cette collectivité remplacera le Département et la Région qui sont actuellement membres du PNRM.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir approuver le projet de statut modifié, joint en annexe, dont les modifications essentielles portent sur :

- le nombre des délégués territoriaux de la CTM qui seront au nombre de 10 (Actuellement 16 membres représentant le Département et la Région)
- les membres du bureau du Syndicat du PNRM qui seront au nombre de 10 au lieu de 15
- la fusion des dotations du Département et de la Région.

Aucune remarque n'étant formulé ce point de l'ordre du jour est voté à 24 voix pour et 7 abstentions

FETE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE

Point présenté par Raymonde Jean-François

Dans le cadre de la 1^{ère} fête du livre pour la jeunesse impulsée par le ministère de la culture, dont l'objectif est de promouvoir la lecture auprès des jeunes sur leurs lieux de loisirs, la bibliothèque municipale propose, en collaboration avec la Direction des Affaires Culturelles, de mener une action au quartier Corps-de-garde, le vendredi 17 juillet 2015.

Cette animation se présentera sous la forme d'ateliers, qui se dérouleront en différents points du site : la maison pour tous, le terrain, la plage et ses abords.

Ces ateliers se présenteront sous les formes suivantes :

- Un atelier « animations et jeux de lecture » permettra aux jeunes de découvrir les activités que proposent leur bibliothèque municipale, et le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt.
- Un atelier « rencontre » avec des auteurs de livres pour la jeunesse,
- Un atelier « multimédia », alliant la lecture à l'image,
- Un atelier « la fabrique à BD », durant lequel l'illustrateur proposera une intervention artistique pédagogique et ludique qui se terminera par la production d'une fresque colorée sur support contreplaqué, d'après les esquisses et croquis réalisés par les jeunes.
- Un atelier « conte », ayant pour objectif, la production collective d'un conte avec les enfants (jeux, exercices de respiration, diction et création). A cette occasion, l'intervenant déclamera des contes sur la thématique de la mer,
- Un atelier « lang kréyol », pour les jeunes qui souhaitent jouer avec les subtilités de la langue créole.

Le montant des prestations s'élève à 2 300€.

Le plan de financement proposé, que je vous remercie d'approuver, est le suivant :

DAC (50%)	1150 €
COMMUNE (50 %)	1150 €
TOTAL TTC	2300 €

Après échanges, le point est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

APPROBATION AVENANT LOT VRD - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DES ARTS - MORNE PAVILLON

Pour pallier aux défaillances de l'entreprise titulaire du lot gros-œuvre sur le chantier de la Maison des Arts, les architectes ont sollicité le titulaire du lot VRD pour réaliser les travaux suivants :

- Fouilles pour une jardinière
- Jardinière
- Agréage
- Dépose d'une clôture
- Nettoyage des abords

Le montant de ces travaux se monte à 10 640 € HT et représente une plus value de 15,5% par rapport au marché initial de VRD, dont le montant est 68 503 € HT.

Pour votre parfaite information, la consultation pour le marché initial ayant été passée selon la procédure du MAPA (marché à procédure adaptée, dispensé de l'examen de la commission d'appel d'offres), la commission d'appel d'offres n'a pas à être saisie de l'avenant correspondant à la plus value sus visée.

Aucune remarque n'étant formulée ce point de l'ordre du jour est voté à 24 voix pour et 7 abstentions

APPROBATION MARCHE NEGOCIE - NETTOIEMENT DES VOIES ET PLAGES PUBLIQUES ENTRETIEN ET FAUCHAGE DES BORDS DES VOIES COMMUNALES - LOT 2- ENTRETIEN ET FAUCHAGE DES BORDS DES VOIES COMMUNALES

Point présenté par Joseph SALOMON

Lors de sa séance du 19 mai dernier, la commission d'appel d'offres a déclaré infructueuse, la consultation pour l'attribution du lot Entretien et fauchage des bords des voies communales, pour cause d'offres supérieures à l'estimation administrative. Elle s'est également prononcée pour le recours à la procédure négociée avec uniquement les candidats soumissionnaires.

Pour rappel, quatre offres avaient été reçues et l'estimation administrative a été fixée à **360 000 € HT** :

CANDIDATS	MONTANT OFFRE / AN
CLEAN GARDEN	597 539,92 € HT
LES BOUGAINVILLEES	583 180,00 € HT
SEEN NET	378 113,00 € HT
FISER PAYSAGE	455 806,01 € HT

Ainsi ces quatre candidats ont été invités à nous faire parvenir leur meilleure offre et seuls trois (3) nous ont répondu :

CANDIDATS	MONTANT OFFRE / AN
LES BOUGAINVILLEES	508 846, 40 € HT
SEEN NET	369 404,00 € HT
FISER PAYSAGE	450 058, 07 € HT

CANDIDATS	CLASSEMENT
SEEN NET	1

Après examen par la commission d'appel d'offres de ces propositions dans sa séance du 22 juin 2015, elle a décidé du classement des offres comme suit, que je vous demande d'approuver :

Aucune remarque n'étant formulée ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

APPROBATION AVENANT N° 3 - MARCHE MISSION MAITRISE D'OEUVRE - CONSTRUCTION MEDIATHEQUE

Les défaillances des entreprises des lots VRD, Mobilier, Charpente couverture et Gros-œuvre sur le chantier de la médiathèque, ont conduit la maîtrise d'œuvre à réaliser des constats de malfaçons, à reprendre intégralement les dossiers de consultation des entreprises pour les nouveaux marchés et à suivre les procédures d'attribution qui en découlent.

Ainsi, il s'en est suivi une incidence sur la gestion des autres lots, des prestations d'assistance pour les marchés complémentaires de travaux et un allongement très important de la durée du chantier.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver l'avenant portant sur l'allongement de la mission de la maîtrise d'œuvre pour un montant de **54 209, 08 € HT, soit une plus value de 11 % par rapport au marché modifié par avenant n° 2.**

Il est précisé que la consultation mise en œuvre pour l'attribution du marché initial ayant été passée selon la procédure du concours de maîtrise d'œuvre, obligatoirement soumise à l'examen de la commission d'appel d'offres, les avenants doivent également être soumis, pour avis, à la commission.

Ainsi, dans sa séance du 22 juin dernier la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable (3 voix pour et 1 abstention) à la passation de cet avenant.

Pour rappel le marché modifié par avenant n° 2 se montait à 491 631, 89 € HT et portait sur la prestation d'assistance sur le mobilier et les équipements spécifiques de la médiathèque.

Aucune remarque n'étant formulée ce point de l'ordre du jour est voté à 24 voix pour et 7 abstentions

CREATION D'EMPLOI

Dans le cadre de la poursuite du plan de réorganisation des services municipaux, je vous remercie de bien vouloir :

1. autoriser la création d'un emploi d'attaché territorial, qui aura en charge la direction des affaires administratives et financières de la collectivité,
2. prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Aucune remarque n'étant formulée ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents et représentés

DECISIONS MODIFICATIVES 2 ET 3

Point présenté par Mme AGLAE

1- AUTORISATION SPECIALE AU BUDGET 2015

Le Maire expose à l'assemblée que certains comptes du budget nécessitent un abondement de crédits et en même temps la commune a reçu notification de la Dotation de Solidarité Urbaine qui s'avère plus importante que ce qui était prévu au Budget 2015.

Il propose d'inscrire au budget ces crédits supplémentaires, par autorisation spéciale, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
60633/822	Entretien de routes	5 000, 00 €
61558/020	Entretien autres biens mobiliers	5 000, 00 €
6257/020	Réceptions	5 000, 00 €
6228/020	Autres services extérieurs	10 000, 00 €
TOTAL		35 000, 00 €

RECETTES

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
6419/01	Remboursement rémunération du personnel	14 000, 00 €
74123/01	Dotation Solidarité urbaine	21 000, 00 €
TOTAL		35 000, 00 €

Après discussion l'autorisation spéciale est adoptée à 23 voix pour et 7 abstentions

2- VIREMENT DE CREDITS

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Budget de la Commune de Sainte-Luce pour l'exercice 2015,
- Vu la nécessité d'abonder certains comptes,

Le Maire propose au Conseil Municipal les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DIMINUTION			AUGMENTATION		
Chapitre 023			Chapitre 011		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
023/01	Viremt à la sect° Invest.	-75000, 00 €	6288/020	Autres services extérieurs	75 000, 00 €
Total		-75 000, 00 €	Total		75 000, 00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DIMINUTION			AUGMENTATION		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
Chapitre 23			Chapitre 23		
R/021/01	Viremt section de fonctionnement	- 75 000, 00 €	2318-258-020	Aménagement Front de mer	-75 000. 00 €
Total		- 75 000, 00 €	Total		-75 000, 00 €

Le virement de crédits est adopté à 24 voix pour et 7abstentions

N'ayant pas de questions diverses et plus aucun point à l'ordre du jour, la séance du conseil municipal est levée à 19h23.